

Déroulement des épreuves théorique

Liste du matériel et des documents à apporter le jour de l'examen :

- Pièce d'identité
- Ordinateur portable ou tablette (examen théorique)
- Stylos bille bleu ou noir
- Correcteur
- Calculatrice simple

Durée de l'examen :

Le nombre de questions posées par examen et le temps accordé par questionnaire se répartissent de la façon suivante :

Domaine Technique	Nombre de questions	Temps par questionnaire
Amiante	40	30 minutes
Amiante avec mention (en complément QCM sans mention)	40	30 minutes
Energie sans mention	100	75 minutes
Energie avec mention (en complément QCM sans mention)	50	40 minutes
Gaz	40	30 minutes
Electricité	40	30 minutes
Plomb sans mention	40	30 minutes
Termites Métropole	40	30 minutes
Termites DROM	20	15 minutes

Notation de l'épreuve théorique :

Le candidat doit obtenir une note globale de 10/20 pour réussir son épreuve.

Déroulement de l'épreuve pratique

Vous trouverez ci-dessous les dispositions communes à tous les domaines lors de l'épreuve pratique.

Nous vous prions d'en prendre connaissance et de les respecter.

Nous vous rappelons le caractère **obligatoire** du matériel et des documents.

- Toute épreuve doit être écrite au stylo bille de préférence.
- Le candidat veillera à bien reporter son nom et prénom ainsi que le numéro du cas étudié sur le rapport réalisé.
- Toute documentation nécessaire à la bonne rédaction du rapport est autorisée (tous documents personnels). Les arrêtés et normes d'application obligatoires sont fortement recommandés.
- Toute aide provenant d'autres candidats ou de l'extérieur durant la durée de l'examen est proscrite (téléphone portable, internet...) sous peine d'interdiction de certification ou de radiation en cas de candidat au renouvellement.
- Le candidat doit apporter ses modèles de rapports pour chaque domaine d'examen * et en version papier uniquement. **A défaut, le candidat ne pourra se présenter à l'examen.**
- Aucune tablette ou PC n'est autorisé durant les épreuves. Il en est de même pour les téléphones portables qui seront éteints et rangés.
- Les documents et échantillons confiés au candidat pour les épreuves doivent être rendu intègres à l'examineur à l'issue de l'épreuve.

* **Précisions** :

En Energie (sans et avec mention), se munir à minima des modèles de rapports suivants : 6.1, 6.a / 6.2, 6.b / 6.3 a / 6.3 a bis / 6.3 c / 6.3 c bis

En Amiante sans mention, se munir des modèles : DAPP, vente, rapport en vue de la constitution de DTA (y compris grilles d'évaluation d'état de conservation).

En Amiante avec mention, se munir des modèles : Vente, rapport en vue de la constitution de DTA, démolition, examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait (y compris grilles d'évaluation d'état de conservation).

Domaine	Dispositions particulières par domaine
AMIANTE	Le candidat peut apporter des crayons ou stylos de couleur, utiles pour établir son rapport et le schéma de repérage.
PLOMB sans mention	Une machine plomb est à disposition du candidat pour l'épreuve. L'utilisation d'une calculatrice est autorisée.
TERMITES	Le candidat doit apporter ses outils courants (poinçon, etc... sauf échelle).
Energie sans & avec mention	L'utilisation d'une calculatrice est autorisée.
GAZ	L'utilisation d'une calculatrice est autorisée.
ELECTRICITE	L'utilisation d'une calculatrice est autorisée.

Notation des épreuves pratiques

Le candidat doit obtenir la note minimale indiquée ci-dessous, pour réussir son épreuve :

Domaine	Durée de l'épreuve	Epreuve	Note minimale pour avoir l'épreuve
AMIANTE sans mention	1H00 0H30	Etude de cas et rapport Entretien oral	10/20
AMIANTE avec mention	1H00 0H30	Etude de cas et rapport Entretien oral	10/20
PLOMB sans mention	1h00 0H30	Etude de cas et rapport Entretien oral	10/20
TERMITES	0H45 0H30	Etude de cas et rapport Entretien oral	10/20
Energie sans mention	1H00 0h30	Etude de cas et Rapport Entretien oral	10/20*
Energie avec mention	1H00 0h30	Etude de cas et Rapport Entretien oral	10/20*
GAZ	1H00 0h30	Etude de cas et Rapport Entretien oral	10/20
ELECTRICITE	1H00 0h30	Etude de cas et Rapport Entretien oral	10/20

***NOTA BENE** : L'examen énergie est composé de 2 parties : Etude de cas et rapport **et** entretien oral soit supérieure ou égal à 10 sur 20.

Pour que l'examen pratique soit validé il faut que la note de chaque partie soit supérieure ou égale à 10.

Une note inférieure à 10 sur l'une des 2 parties entraînera un examen complémentaire sur la partie concernée.



*Si une seule partie de l'examen de certification est réussie, cet examen est valide pour une durée de 6 mois. Un délai maximum de 6 mois est donc autorisé entre le passage de l'examen théorique ou pratique : **au-delà de ce délai, le candidat devra passer l'intégralité des épreuves.***